



La Lettre de l'A.U.P.F.

Fédération nationale agréée de jeunesse et d'éducation populaire
N° 10 - Septembre 2018

Le mot du président

Septembre, c'est le mois des rentrées !
Pour les écoliers, les enseignants, les parents ... mais aussi pour les associations sous des formes très diverses.

Toutes -ou presque- participent « aux forums des associations » organisés dans de nombreuses villes à cette période de l'année.

D'autres -parfois les mêmes- banalisent des journées pour reprendre contact avec leurs adhérents ou recevoir lors de « portes ouvertes » de nouveaux publics.

Il est vrai qu'une année qui débute bien est souvent source de satisfactions tant pour les administrateurs que pour les bénévoles qui concourent au fonctionnement associatif.

Et à l'A.U.P.F. ?

Septembre est aussi un temps particulier ; celui de la relance !

En ligne de mire, le traditionnel colloque annuel qui nécessite souvent, et jusqu'au dernier moment, des ajustements.

Pas d'exception en 2018 : nous avons levé le voile sur le projet dans une précédente « Lettre ».

Vous recevrez très prochainement le programme et la fiche d'inscription.

Et puis il y a le projet de l'année : un gros travail sur la communication avec l'évolution du site actuel et la mise en place d'un nouveau logo que nous finaliserons lors du colloque.

Bref, encore de belles journées en perspectives pour tous.

Bonne rentrée et à bientôt en Haute-Savoie, à Evian.

Michel GARDE, président
aupf.presidence@orange.fr

Publication

"L'Émancipation comme condition du politique, L'agir social réinterrogé" essaie de proposer quelques pistes pour répondre à ces enjeux. Quatorze auteurs ont contribué à ce travail.

Pour plus d'informations : www.leris.org

Vie statutaire 2018

... des réunions en Haute-Savoie à Evian :

- Conseil d'administration le 7 décembre
- Assemblée générale le 9 décembre
- Conseil d'administration le 9 décembre

- Colloque 2018 à Evian les 8 et 9 décembre

... en projet :

- Printemps 2020 : réunion du conseil d'administration à Auch (Gers)
- Colloque en 2020 à Mulhouse (Haut-Rhin) - dates à préciser

Evian : colloque 2018

Cette année, le colloque donnera plus de place aux communications des associations locales.

Le thème retenu devrait être traité à partir de vos communications sur les pratiques en plusieurs tables rondes.

Mais pour les organiser, nous avons besoin de vous !

Venez partager vos expériences et vos pratiques sur ce qui fait le quotidien de vos associations.

Aucun interdit !

Tout projet, toute situation peut donner matière à une communication.

Vos interventions pourront durer de 15 à 30 minutes ; à chacun de déterminer la forme qu'il entend donner.

Le collectif d'organisation attend vos propositions.

Pour nous en informer et pour tout renseignement, contactez

aupf.presidence@orange.fr

Merci d'avance pour vos engagements.

Nous vous espérons très nombreux les 8 et 9 décembre à Evian où nous fêterons également le 25^{ème} anniversaire de la fédération des U.P. Savoie-Mont-Blanc.

L'AUPF était à ...

Uzès (Gard) où l'U.P. de l'Uzège a aménagé dans des nouveaux locaux dont elle est propriétaire.

Elle était représentée lors de l'inauguration, le 29 juin, par Michel GARDE et Jean-François LABARRE.

<http://up-uzège.com>

Olonne sur Mer (Vendée) où l'U.P. des Olonnes fêtait ses 10 ans cette année.

Michel et Sylvie MARC représentaient l'A.U.P.F. lors de la manifestation organisée à cette occasion.

UPO - Université Populaire des Olonnes

Le site de l'A.U.P.F. évolue ...

Pour découvrir la nouvelle formule ...

<http://www.universitespopulairesdefrance.fr/>

(Cet espace comprend différents « outils » destinés à faciliter votre tâche)

**Un site doit répondre à des attentes et à des besoins ...
Faites nous part des vôtres.**

Contacteur l'AUPF : S.A.E.L. U.P. - A.U.P.F.

Maison des Services Publics - 1 avenue Saint-Martin - 26200 MONTELIMAR : Pour nous joindre aupf.presidence@orange.fr

Association régie par la loi de 1901 - SIRET : 751 648 486 00015 - Site de l'AUPF : <http://www.universitespopulairesdefrance.fr>

L'Université Populaire des Olonnes a fêté ses 10 ans...

Le 8 septembre dernier, répondant à l'invitation de l'[UPO – Université Populaire des Olonnes](#), Sylvie et Michel MARC « portaient la parole du réseau » pour célébrer au côté de ses promoteurs et acteurs les 10 ans d'existence de cette association.

En exergue de son intervention, Serge CHARLES, président de l'U.P.O. rendait un hommage chargé en émotion à Pierre FOUCHET, 1^{er} président, membre fondateur de l'UPO, disparu le 7 octobre 2017, puis à Monique MORIN, successeur de Pierre, pour « 6 années de présidence engagée ».

Il soulignait parmi quelques temps forts des dix années écoulées :

- la double ambition de départ **Tutorat** (→ [étudiants](#) // [tuteurs](#)) et **Conférences** qui s'est enrichie en 2016 de **mini conférences**, puis des **petits déjeuners de l'info** en 2017, et s'accompagne désormais de partenariats avec des lycées...

- l'**adhésion de l'U.P.O. au réseau A.U.P.F.**, rapidement suivi de son **accueil du colloque 2013 (Tissage et maillage AUPF)** au centre du Porteau à Talmont Saint Hilaire. ... « C'est toujours important de montrer que nous faisons partie d'un grand réseau national d'éducation populaire. Cela témoigne également de la reconnaissance de nos pratiques aux yeux des structures locales ... »



Les colloques A.U.P.F. : un temps pour se ressourcer et partager des expériences ! »

Michel et Sylvie MARC, membres du Bureau de l'A.U.P.F., brossant ensuite un bref historique du mouvement, soulignaient le rôle et la richesse du réseau (pépinière d'échanges, lieu de rencontres, sources de mutualisations et partages).

Une belle conclusion : « **L'éducation est l'arme la plus puissante qu'on puisse utiliser pour changer le monde** » **Nelson MANDELA**
Sylvie et Michel MARC

Plus d'informations en suivant les liens et retrouvez le riche et pédagogique **diaporama** de présentation de Serge CHARLES → [2008 – 2018 : L'UPO fête ses 10 ans \(Pdf\)](#) et [La page Facebook de l'UPO](#)

Du côté du C.N.E.A., quelques infos...

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DE L'ANIMATION

Le C.N.E.A. nous informe qu'il vient d'éditer en septembre la Convention Collective Nationale de l'Animation assortie de nombreux commentaires

Vous pouvez

[Télécharger la publication](#)

Ce document de 176 pages s'ouvre avec Adobe Acrobat Reader

FORMATION PROFESSIONNELLE : suppression du C.I.F.

La loi « **Choisir son avenir professionnel** » votée le 1^{er} août dernier supprime le dispositif du C.I.F. à compter du 1^{er} janvier 2019 (lequel sera remplacé par le C.P.F. de transition, dispositif très proche).

Uniformation a communiqué les dates de saisie des derniers dossiers C.I.F. avant l'extinction de cette modalité pour les salariés souhaitant se former.

La date limite de dépôt des dossiers à Uniformation dans le cadre d'un **CIF-CDI** a été fixée au **3 septembre 2018**.

La date limite de dépôt de dossiers dans le cadre d'un **CIF CDD** mais également d'un **congé de bilan de compétence et congé pour VAE** est quant à elle fixée au **31 octobre 2018**.

Pour plus d'informations :

<http://www.uniformation.fr/Actualites/Salaries-ce-qu-il-faut-savoir-sur-le-projet-de-loi-choisir-son-avenir-professionnel>

ADHESIONS 2018

Le montant des adhésions reste inchangé : la **cotisation annuelle à l'A.U.P.F. est fonction du nombre d'adhérents de chaque association**.

31 €	Jusqu'à 200 adhérents
63 €	De 201 à 500 adhérents
95 €	de 501 à 1 000 adhérents
126 €	Plus de 1 000 adhérents

Sur le site de l'A.U.P.F., **téléchargez le bulletin d'adhésion** et retournez le, accompagné de votre règlement.
Merci d'avance.

Jean-François LABARRE,
trésorier.

REGLEMENT GENERAL DE PROTECTION DES DONNEES

Entré en vigueur le 25 mai 2018, il est applicable à toutes les données personnelles collectées.

Vous collectez des données sur la situation familiale du public accueilli ? Il s'applique également à ces données !

Ce règlement concerne **tous les traitements de données personnelles**, qu'elles relèvent de la gestion du personnel ou encore **des données collectées par les associations pour les besoins de leurs structures** (fichier adhérents, espace utilisateurs ...).

En cas de contrôle de la C.N.I.L. et d'insuffisance en termes de protection des données, des sanctions peuvent être prononcées. Pour plus d'informations :

<https://www.cnil.fr/fr/rgpd-par-ou-commencer>